



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 21
Pouvoirs : 6
Excusés ou absents : 2

Date d'affichage :
26 mars 2025

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Àvaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

036-2025B - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

7.10. Divers

Remplace la délibération n°036-2025 du Conseil municipal du 08 avril 2025

Mme HUBERT présente ce dossier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production ;

Le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	8 341 787,33 €
Recettes	9 009 418,12 €
Résultat d'exercice	667 630,79 €
Excédent antérieur reporté	827 750,47 €
Résultat de clôture (<i>excédent</i>)	1 495 381,26 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	3 162 080,35 €
Recettes	2 165 995,76 €
Résultat d'exercice (déficit)	- 996 084,59 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	- 324 612,93 €
Résultat de clôture (déficit)	- 1 320 697,52 €
<i>Restes à réaliser Dépenses</i>	<i>989 909,60 €</i>
<i>Restes à réaliser Recettes</i>	<i>2 007 967,30 €</i>
<i>Restes à réaliser Solde</i>	<i>1 018 057,70 €</i>
Solde global (<i>besoin de financement</i>)	302 639,82 €

RESULTAT GLOBAL (*y compris les restes à réaliser*)

1 192 741,44 €

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Monsieur le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle après désignation de Madame HUBERT Nicole qui préside le Conseil pour cette délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 24 mars 2025,

(Présents : 20 ; Pouvoirs : 5 ; Excusés ou absents : 3)

Hors de la présence du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, par 22 voix pour et 3 abstentions (M. MATEU, Mme DUFOURT, M. FABRE), adopte le compte financier unique de la commune de Mehun-sur-Yèvre présenté.

La note brève et synthétique du CFU 2024 est jointe en annexe à la présente délibération.



La Présidente de Séance,

Nicole HUBERT



La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 15 / Mai / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>